

**Produit structurés**

Tél: +41 (0) 58 888 8181

E-mail: derivatives@juliusbaer.com

Internet: derivatives.juliusbaer.com

**Banque Julius Baer & Cie SA**

Bahnhofstrasse 36

Case postale

CH-8010 Zurich

Tél: +41 (0) 58 888 1111

Fax: +41 (0) 58 888 1122

**Catégorie SVSP™**Barrier Reverse Convertibles  
(1230)

Marketing Partner:

**BANQUEMIGROS****Julius Bär****Term Sheet et Final Terms****8.50% Julius Baer Triple ICE Units avec Knock-In sur Nestlé SA, Novartis SA et Roche Holding SA**

Ces produits financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas des placements collectifs de capitaux au sens de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Ils ne sont soumis ni à l'obligation d'obtenir une approbation, ni à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les investisseurs ne bénéficient pas de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC.

**Conditions**

Emetteur	Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Guernesey
Lead Manager	Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich
Marketing Partner	Banque Migros, Zurich
Rating de l'émetteur	Moody's Aa3
N° de valeur/ISIN/Symbole	13651815 / CH0136518153 / JBUEV

Valeur sous-jacente I	Nestlé SA (NESN VX Equity; SIX Swiss Exchange)
Valeur sous-jacente II	Novartis SA (NOVN VX Equity; SIX Swiss Exchange)
Valeur sous-jacente III	Roche Holding AG (ROG VX Equity; SIX Swiss Exchange)

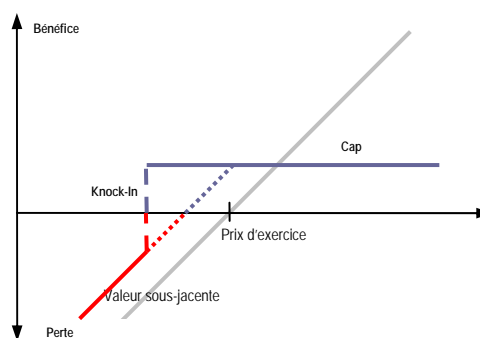
	Valeur sous-jacente I	Valeur sous-jacente II	Valeur sous-jacente III
Monnaie	CHF	CHF	CHF
Cours de référence	CHF 50.70	CHF 52.20	CHF 149.70
Prix d'exercice	CHF 50.70 (100.00%) <sup>1)</sup>	CHF 52.20 (100.00%) <sup>1)</sup>	CHF 149.70 (100.00%) <sup>1)</sup>
Barrière Knock-In	CHF 30.42 (60.00%) <sup>1)</sup>	CHF 31.32 (60.00%) <sup>1)</sup>	CHF 89.82 (60.00%) <sup>1)</sup>
Ratio / Nombre d'actions	19.7239	19.1571	6.6800

<sup>1)</sup> en % du cours de référence

Monnaie	CHF	Date de fixing	10.10.2011
Prix d'émission	100.00%	Date de paiement	17.10.2011
Valeur nominale	CHF 5'000	Date d'échéance	10.10.2012
Coupon p.a.	8.50%	Date de remboursement	17.10.2012
composante d'intérêt	0.00% p.a.	Période de Knock-In	Du 10.10.2011
composante de prime	8.50% p.a.		Au 10.10.2012
Rendement maximum	8.50%		
Palements du coupon	17.04.2012; 17.10.2012		

**Description du produit**

Les Julius Baer Triple ICE (Income, Cash or Equity) Units ("Units" / "produits") avec Knock-In sont des instruments d'investissement à coupon garanti. Le capital investi est protégé jusqu'à la barrière Knock-In. Lorsque la barrière est atteinte, l'investisseur reçoit généralement un nombre prédéfini de la valeur sous-jacente dont le cours a évolué le plus faiblement. Ce produit est destiné aux investisseurs recherchant des revenus réguliers et tablant sur une performance stable à légèrement positive de la valeur sous-jacente, sans toutefois exclure des corrections de cours modérées.

**Diagramme Pay-off à la date d'échéance**

## Remboursement

Chaque titulaire d'un Unit a contre l'émetteur un droit au paiement du coupon aux dates de paiement fixées, indépendamment de l'évolution des valeurs sous-jacentes. Chaque titulaire d'un Unit a contre l'émetteur un droit au remboursement à la date de remboursement selon les scénarios de remboursement suivants:

### Scénario 1

Si les cours de toutes les valeurs sous-jacentes n'atteignent jamais un niveau égal ou inférieur à la Barrière Knock-In pendant la période de Knock-In, chaque Unit sera remboursé indépendamment du montant des cours de clôture des valeurs sous-jacentes à l'échéance, à concurrence de 100% du montant nominal investi.

### Scénario 2

Si le cours d'une ou plusieurs valeurs sous-jacentes atteint un niveau égal ou inférieur à la Barrière Knock-In en un quelconque moment de la période de Knock-In, et si le cours de clôture d'une ou plusieurs valeurs sous-jacentes est inférieur au prix d'exercice à l'échéance, l'investisseur recevra pour chaque Unit le nombre défini de la valeur sous-jacente dont la différence négative en pourcent entre le prix d'exercice et le cours de clôture est la plus grande. La différence négative en pourcent est calculée comme suit :

$$\text{Différence négative en pourcent} = [(cours de clôture à la date d'échéance \times 100 / \text{prix d'exercice}) - 100] \%$$

Les fractions éventuelles seront payées par un montant en espèces calculé sur la base du cours de clôture de la valeur sous-jacente à la date d'échéance. L'investisseur est expressément rendu attentif aux coûts relatifs à l'émission physique de la valeur sous-jacente.

### Scénario 3

Si le cours d'une ou plusieurs valeurs sous-jacentes atteint un niveau égal ou inférieur à la Barrière Knock-In en un quelconque moment de la période de Knock-In, et si les cours de clôture de toutes les valeurs sous-jacentes à la date d'échéance devait être égal ou supérieur au prix d'exercice, chaque Unit sera remboursé à concurrence de 100% du montant nominal investi.

## Fiscalité

Droit de timbre	Pas de droit de timbre d'émission sur le marché primaire. Pas de droit de timbre de négociation sur le marché secondaire lorsque la durée de vie du produit n'excède pas un an. Pour le cas où le remboursement à la date d'échéance se fait sous forme de livraison physique, le droit de timbre de négociation est dû sur le prix d'exercice.
Impôt anticipé	Pas d'impôt anticipé suisse.
Impôt sur le revenu	Le coupon comprend une composante d'intérêt [0.00% p.a.] et une composante de prime [8.50% p.a.]. Le revenu issu de la composante d'intérêt est soumis à l'impôt sur le revenu pour les investisseurs privés avec domicile fiscal en Suisse. En revanche, les gains réalisés avec le coupon ainsi qu'avec le remboursement du montant nominal sont assimilés à un gain en capital et ne sont donc pas soumis à l'impôt sur le revenu pour cette catégorie d'investisseurs.
Fiscalité de l'épargne UE	Pour les domiciles de paiement suisses, la composante d'intérêt du coupon est soumise à la fiscalité de l'épargne de l'UE (TK 6).

Les dispositions en matière fiscale indiquées ci-avant valent au moment de l'émission. La législation fiscale et la pratique des autorités fiscales peuvent se modifier en tout temps. En outre, l'imposition peut dépendre des circonstances propres à chaque investisseur et se modifier à l'avenir. Les présentes indications ne constituent pas un exposé exhaustif de tous les aspects fiscaux possibles. Il est en conséquence conseillé aux investisseurs potentiels de consulter leur conseiller fiscal sur les conséquences fiscales de l'acquisition, de la détention, de l'aliénation ou du remboursement de ce produit.

## Détails

Organe de calcul	Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich
Agent payeur	Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich
Coupure minimum	1 Unit
Usance du coupon	30/360 (avec adaptation du jour d'échéance; sans modification du montant du coupon)
Exercice	Le produit vient automatiquement à échéance à la date d'échéance
Volume émis	Jusqu'à CHF 20'000'000 (avec droit d'augmentation à tout moment)
Dépositaire central des titres	SIX SIS AG
Règlement	en espèce ou en espèce/physiquement
Cotation / marché secondaire	La cotation sera demandée au SIX Swiss Exchange / Reuters JBSTP
Reuters RIC	CH13651815=BJBZ
Quotation	Prix sans intérêt couru/ Clean Price
Titre	Droit-valeur. Pas de titrisation. Pas d'impression de certificat global ou de titre individuel.
Droit applicable / for juridique	Droit suisse / Zurich 1, Suisse

# Indications relatives au risque

## 1. Risques en relation avec le produit

**ICE Units:** le rendement total du produit dépend de la valeur sous-jacente avec la plus mauvaise évolution des cours. Comme l'évolution passée des cours ne donne pas une garantie pour les évolutions futures, l'évolution des cours au moment de la décision de placement n'est pas prévisible. Le risque existe que la valeur sous-jacente avec la plus mauvaise évolution des cours soit mise dans le dépôt de l'investisseur. Dans ce cas, la perte correspond à la différence entre le prix d'émission et le montant, qui résulte de la multiplication du cours de clôture de cette valeur sous-jacente (à la date d'échéance) par le nombre défini de valeur sous-jacentes par Unit (cf. Ratio/nombre de valeur sous-jacentes) dans la valeur sous-jacente concernée. Ce montant peut être clairement au-dessous du prix d'émission. Une perte totale est possible si cette valeur sous-jacente est sans valeur à la date d'échéance, c'est-à-dire est coté à zéro. En outre, les investisseurs doivent prendre en considération que dans le cas de la livraison d'une valeur nominale la perte continuera à s'accroître, si le cours de la valeur sous-jacente baisse après la date d'échéance. Bien que le paiement du coupon a lieu dans tous les cas sous réserve du risque de l'émetteur (cf. "3. Risque émetteurs" ci-dessous) et d'autres événements extraordinaires (cf. "Remboursement anticipé" ci-dessous), la perte résultant de la livraison de la valeur sous-jacente peut réduire à néant le gain obtenu par le paiement du coupon ou être encore nettement plus importante.

Cette explication des risques n'est pas exhaustive. Elle ne peut pas relever tous les risques en relation avec le produit. Il est recommandé à l'investisseur de s'informer auprès de son conseiller en placements au sujet des risques existants en relation avec ce produit ainsi que d'étudier la partie "Facteurs de risque" dans la documentation du programme.

**Produits structurés :** la détention du produit n'est pas équivalente à la détention de la valeur ou des valeurs comprises dans la valeur sous-jacente. En conséquence, des changements dans la valeur de marché de la valeur sous-jacente, respectivement des valeurs comprises dans la valeur sous-jacente, n'entraînent pas forcément une évolution correspondante de la valeur de marché du produit. La valeur de marché effective peut en outre être réduite par des provisions, taxes ou autres charges. Le marché de négoce peut être volatil et subir des influences négatives résultant de nombreux facteurs, dont notamment des événements politiques, des actions des entreprises, voire des facteurs macroéconomiques.

**Marché secondaire :** la négociabilité du produit sur le marché secondaire peut se trouver limitée malgré une éventuelle cotation. Les investisseurs doivent également être conscients du risque lié à la marge, c'est-à-dire que les cours d'achat et de vente peuvent s'écarter plus ou moins l'un de l'autre pendant la durée de vie du produit. Bien que le Lead Manager prévoie de gérer un 'Market-Making' quand les conditions sont normales, il n'y est pas obligé. De plus, l'investisseur risque de ne pouvoir vendre le produit sur le marché secondaire qu'à un prix inférieur au prix d'acquisition initial.

**Remboursement anticipé :** les investisseurs doivent être conscients de la possibilité d'un remboursement anticipé du produit. L'émetteur a le droit, dans l'éventualité d'un événement inhabituel, de dénoncer le produit en vue de son remboursement anticipé, pour autant qu'elle entreprenne tout ce qui est en son pouvoir et qu'elle considère raisonnable dans le but de préserver la valeur du produit ou de procurer une contre-valeur appropriée.

**Risque de change :** les investisseurs peuvent être exposés à un risque de change lorsque les devises de la valeur de base ou des valeurs comprises dans la valeur de base ne correspondent pas à la devise du produit, ou bien lorsque la devise du produit n'est pas celle du pays dans lequel l'investisseur possède son domicile. Le placement est dans ce cas exposé à des risques de change et peut perdre ou gagner en valeur.

**Autres informations :** pour d'autres informations relatives aux risques spécifiques au produit, veuillez consulter la publication « Risques particuliers dans le négoce de titres » (édition 2008) que l'on peut se procurer sur le site internet de l'Association suisse des banquiers ([www.swissbanking.org/home/shop.htm](http://www.swissbanking.org/home/shop.htm)) ou auprès de votre conseiller en placements.

## 2. Risques en relation avec les produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers complexes susceptibles de receler des risques élevés. En conséquence, ils ne sont conçus qu'à l'intention d'investisseurs expérimentés en mesure de comprendre et de supporter les risques qui leur sont associés. Tout investisseur devrait, avant de conclure toute transaction, évaluer si un investissement dans le produit en question et dans les circonstances concrètes du moment est approprié. Il devrait également, avec son conseiller en placements, apprécier les éventuelles conséquences juridiques, réglementaires et patrimoniales, indépendamment des risques spécifiques évoqués dans le paragraphe « Risques en relation avec le produit ». L'émetteur ne formule aucune affirmation sur le caractère approprié du produit pour tel ou tel investisseur. Le présent document ne remplace pas un entretien personnel avec votre conseiller en placements avisé de vos besoins, objectifs de placement, expérience, connaissances et circonstances personnelles, ce que recommande l'émetteur avant toute décision d'investissement. Veuillez vous enquêter auprès de votre conseiller en placements de toutes informations complémentaires sur ce produit, telles que celles figurant dans la documentation du programme en particulier.

## 3. Risque en relation avec l'émetteur

Contrairement à ce qui est le cas lors de placements collectifs de capitaux, les investisseurs effectuant des placements dans des produits structurés ne sont pas protégés par un actif séparé dans l'éventualité de la faillite de l'émetteur. De ce fait, la valeur de l'instrument financier ne dépend pas seulement de l'évolution de la valeur sous-jacente, respectivement des valeurs comprises dans la valeur sous-jacente, mais également de la solvabilité de l'émetteur, solvabilité qui peut varier pendant la durée de vie du produit structuré. En cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur, les investisseurs ayant effectué des placements dans des produits structurés peuvent perdre la totalité de leur investissement. Ce produit consiste en un engagement direct, inconditionnel et non garanti de l'émetteur et se place au même rang que tous les autres engagements directs, inconditionnels et non garantis de l'émetteur.

# Informations générales

## 1. Document

**Le présent document est une documentation de marketing.** Il ne constitue ni une offre, ni une invitation à conclure une transaction financière de quelque nature que ce soit. Il n'est pas une analyse financière. Il n'est donc pas soumis aux « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » émises par l'Association suisse des banquiers. Le contenu du présent document ne répond en conséquence pas aux exigences juridiques relatives à l'indépendance d'une analyse financière et, dans cette perspective, il n'y a aucune restriction au négoce.

Ce document constitue un prospectus simplifié au sens de l'article 5 de la loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC, RS 951.31). Il contient un résumé des informations les plus importantes et constitue, avec l'annexe, les **Final Terms** conformément à l'article 21 du Règlement supplémentaire pour la cotation de produits dérivés de la SIX Swiss Exchange. Les **Final Terms** complètent la documentation du programme de l'émetteur, publiée en langue allemande le 30 juin 2011, dans la version en vigueur au moment de leur émission. Les **Final Terms** et la documentation du programme constituent ensemble le prospectus de cotation pour la présente émission ("Prospectus de cotation"). En cas de contradictions entre les informations ou dispositions figurant dans le présent document et dans la documentation du programme, celles du présent document font foi. Jusqu'à la date du fixing, les conditions du produit sont indicatives et peuvent encore subir des adaptations. L'émetteur n'a pas l'obligation d'émettre le produit. Le présent document ainsi que la documentation déterminante du programme peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Cie SA (voir le paragraphe « Informations complémentaires »).

**Le présent document ne peut faire état de tous les risques et autres aspects importants du produit. Les décisions d'investissement ne doivent pas se fonder exclusivement en ne prenant en considération que les facteurs de risques exposés plus haut.**

## 2. Conflits d'intérêts

La Banque Julius Baer & Cie SA et les entreprises auxquelles elle est liée peuvent de temps à autre et pour leur compte propre ou pour le compte d'un client prendre part à des transactions en relation avec le produit. Ces transactions peuvent ne pas être à l'avantage de l'investisseur et peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur la valeur de la valeur de base ou des valeurs comprises dans la valeur de base, et ainsi sur la valeur du produit. Les entreprises liées à l'émetteur et des tiers peuvent par ailleurs intervenir en tant que contreparties dans des affaires de couverture. Il en résulte que, du point de vue des obligations lors du calcul du cours du produit et autres constatations en rapport avec lui, des conflits d'intérêts pourraient survenir aussi bien entre les entreprises liées à l'émetteur et les investisseurs ainsi que des tiers. Dans de tels cas, la Banque Julius Baer & Cie SA s'efforcera d'adopter un comportement correct.

## 3. Absence de modifications significatives

Sous réserve des indications figurant dans le présent document et dans la documentation du programme citée plus haut, aucune modification significative ne sont intervenues depuis le dernier bouclage annuel ni depuis le dernier bouclage intermédiaire dans la situation patrimoniale, financière ou bénéficiaire de l'émetteur. Les derniers rapports annuels et semestriels de l'émetteur peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Cie SA (voir le paragraphe « Informations complémentaires »).

## 4. Adaptations des conditions relatives au produit

Des annonces d'adaptations imprévues apportées aux conditions du produit et non régies par le présent document pourraient intervenir pendant la durée de vie du produit. Elles peuvent être retirées auprès de votre conseiller en placements et sont publiées à l'adresse [www.derivatives.juliusbaer.com](http://www.derivatives.juliusbaer.com); Corporate Actions ou/et à l'adresse [http://www.six-swiss-exchange.com/news/official\\_notices/notices\\_de.html](http://www.six-swiss-exchange.com/news/official_notices/notices_de.html). Les Termsheets ne sont pas mises à jour.

## 5. Emetteur

L'émetteur, la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Guernesey (succursale de la Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, fondée en Suisse et soumise à la surveillance de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA) dispose d'une licence à Guernesey conforme à la Banking Supervision (Bailliwick of Guernsey) Law 1994 et à la Protection of Investors (Bailliwick of Guernsey) Law 1987. L'autorisation portant sur la présente émission a été obtenue conformément aux Control of Borrowing (Bailliwick of Guernsey) Ordinances. Toutefois, ni la Guernsey Financial Services Commission (P.O. Box 128, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3HQ) ni le States Advisory and Finance Committee n'assume une quelconque responsabilité en ce qui concerne la régularité financière de ce produit structuré ou l'exactitude de toute déclaration faite ou de toute opinion exprimée au sujet de ce produit.

## 6. Surveillance prudentielle

En sa qualité de banque au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB, RS 952.0) et, en sa qualité de négociante en valeurs mobilières, au sens de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM, RS 954.1), la Banque Julius Baer & Cie SA est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) à Berne (Einsteinstrasse 2, CH-3003 Bern; <http://www.finma.ch>).

## 7. Restrictions à la vente

Ces produits dérivés ne peuvent être proposés dans aucun ordre juridique dans des circonstances qui obligeraient l'émetteur à rédiger un autre prospectus dans cet ordre juridique en relation avec les produits dérivés. Les acquéreurs potentiels de ces produits dérivés sont tenus de lire les restrictions à la vente telles que décrites dans la documentation du programme. Les restrictions à la vente ci-après indiquées ne doivent pas être considérées comme une présentation exhaustive en relation avec les restrictions à la vente pour ces produits dérivés dans l'ordre juridique concerné. Les acquéreurs potentiels de ces produits dérivés doivent recueillir des avis précis avant l'éventuelle acquisition ou revente de ces produits dérivés.

**Espace économique européen (EEE)** : ces produits dérivés ne doivent pas être proposés au public dans l'EEE au sens de la directive 2003/71/CE (directive relative aux prospectus) ainsi que de toutes dispositions nationales applicables à des personnes ou à des circonstances qui exigeraient la publication d'un prospectus au sens de la directive relative aux prospectus.

**Royaume Uni** : le Lead Manager expose qu'en relation avec l'émission des produits dérivés et pour autant que le Royaume Uni soit concerné, il a observé les dispositions applicables du Financial Services and Markets Act 2000 (FSMA) et qu'il continuera à les observer. La distribution du présent document (ainsi que de tout autre moyen de communication) est limitée conformément aux dispositions de la section 21 (restrictions on financial promotion) du FSMA.

**USA** : ces produits dérivés ne sont et ne seront pas enregistrés conformément à l'United States Securities Act de 1933 et ne doivent pas être offerts, vendus, revendus, livrés ni négociés aux USA ou à une personne US telle que définie dans la Regulation S de l'United States Securities Act de 1933.

**Hong Kong** : le présent prospectus n'a pas été autorisé par la Securities and Futures Commission de Hong Kong et aucune copie du prospectus n'a été enregistrée auprès du Registrar of Companies à Hong Kong. Ces produits dérivés ne sont ni proposés ni vendus à Hong Kong. Tout acquéreur se déclare d'accord qu'il ne proposera ni ne vendra ces produits dérivés à Hong Kong, sauf (i) à des personnes dont les activités d'affaires consistent à acheter à des tiers en tant que négociant des actions ou des obligations, (ii) à des investisseurs professionnels au sens de la Securities and Futures Ordinance (Cap. 571) de Hong Kong, et (iii) dans des circonstances dont serait absente une offre officielle au sens de la Companies Ordinance (Cap. 32) de Hong Kong (CO), (iv) de toute autre manière qui aurait pour conséquence que le prospectus ne serait pas considéré comme tel au sens de la CO.

**Singapour** : le présent prospectus n'a pas été et ne sera pas enregistré en tant que prospectus conformément aux dispositions du Securities and Futures Act (Cap. 289) de Singapour (SFA) auprès de la Monetary Authority of Singapore. Aucuns documents ni matériels en relation avec l'offre de ces produits dérivés ne doivent être remis ou diffusés au public à Singapour et ces produits dérivés ne peuvent faire l'objet, directement ni indirectement, d'une invitation faite au public à souscrire ou à acheter ces produits dérivés, sauf (i) à des investisseurs institutionnels conformément aux dispositions du § 274 SFA, (ii) aux personnes visées ou à toutes autres personnes selon le § 275 (1A) SFA, dans le respect des dispositions du § 275 SFA, et (iii) de toute autre manière par ailleurs autorisée en vertu des conditions posées par toutes autres dispositions applicables du SFA.

## 8. Informations complémentaires

Adresse de contact	Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, 8010 Zurich, Suisse
Téléphone	+41 (0)58 888 8181
E-mail	<a href="mailto:derivatives@juliusbaer.com">derivatives@juliusbaer.com</a>
Internet	<a href="http://derivatives.juliusbaer.com">derivatives.juliusbaer.com</a>

**L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conversations téléphoniques avec notre service Trading & Sales sont enregistrées. De ce fait, l'accord de l'investisseur à cet enregistrement est réputé acquis lors de tout appel.**

Les investisseurs sont priés de consulter la documentation du programme pour les définitions des notions employées dans le présent prospectus.

©Banque Julius Baer & Cie SA, 2011. Le présent document ne peut être copié, en tout ou en partie, sans l'accord écrit de la Banque Julius Baer & Cie SA

# Annexe

## 1. Conditions complémentaires

Cotation	Les produits sont provisoirement admis au négoce à la SIX Swiss Exchange depuis le 17.10.2011; la cotation des produits dans le Main Standard de la SIX Swiss Exchange a été demandée.
Dernier jour de négoce / heure de négoce	Date d'échéance, clôture de la SIX Swiss Exchange
Cours de clôture	Cours officiel de clôture de la valeur sous-jacente à la date d'échéance à la bourse principale de référence de la valeur sous-jacente

## 2. Valeur sous-jacente I

### Désignation de la valeur sous-jacente et bourse principale de référence

Nestlé SA action nominative d'une valeur de CHF 0.10

Valeur / ISIN / Symbole: 3886335 / CH0038863350 / NESN VX Equity

Bourse principale: SIX Swiss Exchange

### Société émettrice de la valeur sous-jacente

Nestlé SA

Siège: Suisse, Vevey

Lieu d'administration principale: Suisse, Vevey

Les rapports annuels et intermédiaires actuels de Nestlé SA peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, 8010 Zurich, Suisse.

### Négociabilité des valeurs sous-jacentes

La négociabilité des valeurs sous-jacentes est régie par les statuts de Nestlé SA.

### Evolution de la valeur sous-jacente

L'historique du cours de la valeur sous-jacente peut être consulté sur le site internet suivant : [http://www.six-swiss-exchange.com/index\\_fr.html](http://www.six-swiss-exchange.com/index_fr.html)

## 3. Valeur sous-jacente II

### Dénomination de la valeur sous-jacente et bourse principale de référence

Novartis SA bon de jouissance d'une valeur nominale de CHF 0.50

Valeur / ISIN / Symbole: 1200526 / CH0012005267 / NOVN VX Equity

Bourse principale: SIX Swiss Exchange

### Société émettrice de la valeur sous-jacente

Novartis SA

Siège: Suisse, Bâle

Lieu d'administration principale: Suisse, Bâle

Les rapports annuels et intermédiaires actuels de Novartis SA peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, 8010 Zurich, Suisse.

### Négociabilité des valeurs sous-jacentes

La négociabilité des valeurs sous-jacentes est régie par les statuts de Novartis SA.

### Evolution de la valeur sous-jacente

L'historique du cours de la valeur sous-jacente peut être consulté sur le site internet suivant : [http://www.six-swiss-exchange.com/index\\_fr.html](http://www.six-swiss-exchange.com/index_fr.html)

#### 4. Valeur sous-jacente II

##### Dénomination de la valeur sous-jacente et bourse principale de référence

Roche Holding SA bon de jouissance d'une valeur nominale de CHF 0.00

Valeur / ISIN / Symbole: 1203204 / CH0012032048 / ROG VX Equity

Bourse principale: SIX Swiss Exchange

##### Société émettrice de la valeur sous-jacente

Roche Holding SA

Siège: Suisse, Bâle

Lieu d'administration principale: Suisse, Bâle

Les rapports annuels et intermédiaires actuels de Roche Holding SA peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, 8010 Zurich, Suisse.

##### Négociabilité des valeurs sous-jacentes

La négociabilité des valeurs sous-jacentes est régie par les statuts de Roche Holding SA.

##### Evolution de la valeur sous-jacente

L'historique du cours de la valeur sous-jacente peut être consulté sur le site internet suivant : [http://www.six-swiss-exchange.com/index\\_fr.html](http://www.six-swiss-exchange.com/index_fr.html)

#### 2. Responsabilité pour les Final Terms

La Banque Julius Baer & Cie SA assume la responsabilité pour le contenu des présents Final Terms et, par la présente, déclare qu'à sa connaissance les indications faites dans les présents Final Terms sont justes et qu'aucune circonstance essentielle n'a été omise.

St. Peter Port, le 11 octobre 2011

Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Guernesey

---

Zurich, le 11 octobre 2011

Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich

---